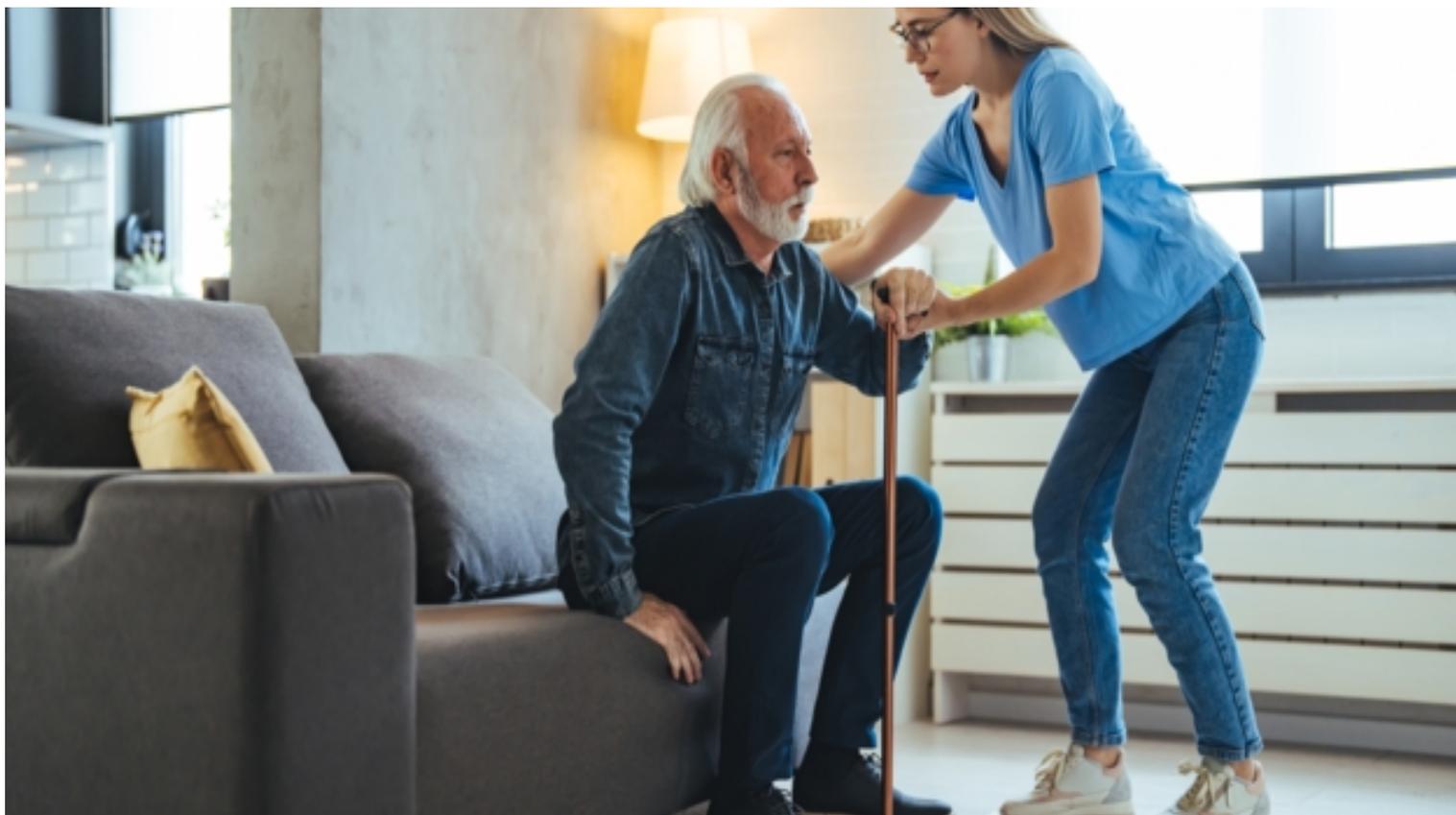


Au bord de la faillite, le secteur de l'aide à domicile encore «oublié» de l'accès aux financements publics

[AIDE À DOMICILE](#)[SUIVRE CE SUJET](#)

Dragana Gordic/Adobe Stock

Réservé aux abonnés

SAUVEGARDER PARTAGER

Confronté à de graves difficultés financières, les services d'aide à domicile pour les personnes âgées doivent bénéficier d'un fonds d'urgence mis en place par le gouvernement. Sauf que les montants sont aujourd'hui accordés en priorité aux Ehpad.



Par **Adeline Lorence**

Journaliste retraite, dépendance

Publié le 15/11/2023 à 19h15

30%. C'est la proportion de structures d'aide à domicile affiliées à la Fédération des services à la personne de proximité (Fédésap) qui craignent de ne pas pouvoir payer les salaires de ses employés à la fin du mois. *«C'est tout simplement catastrophique»*, alerte Franck Nataf, le président de cette fédération qui regroupe plus de 3 000 structures. Et c'est loin d'être la première fois que **le secteur tire la sonnette d'alarme**. Mais, à chaque fois, **la situation semble se dégrader encore plus**.

Déjà, avant l'été, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), privés comme associatifs, s'inquiétaient des conséquences de l'inflation pour la survie des structures. Elles doivent en effet faire face à la **hausse des coûts de l'énergie** mais aussi à l'augmentation des rémunérations dans le secteur associatif, parfois mal compensée par les départements. A cela s'ajoute le problème récurrent du manque de bras qui empêchent les Saad de répondre à toutes les demandes de prise en charge qu'ils reçoivent, ce qui fait donc des ressources en moins.

>> Notre service - Maintien à domicile, maisons de retraite, résidences services... Prenez rendez-vous avec un conseiller par téléphone pour trouver la meilleure solution pour vos proches

Une demande d'aide initiale de 400 millions d'euros

Pour retrouver un peu d'air, en juin dernier, les 8 fédérations d'employeurs d'aide à domicile ont écrit à la Première ministre, Elisabeth Borne, pour demander la mise en place **d'une aide d'urgence de 400 millions d'euros**. Leur revendication a été entendue... partiellement. Dans le courant de l'été, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé le déploiement d'un **fonds d'urgence de 100 millions d'euros** pour les Saad et les Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en difficulté. Bien que jugé insuffisant par les fédérations, le geste a cependant été salué.

La satisfaction a cependant été de courte durée. Alors que les sommes sont réparties dans les départements et en train d'être attribuées, les fédérations de l'aide à domicile se sentent oubliées. *«95% de ce fonds va dans les Ehpad publics, regrette Franck Nataf. Et pour expliquer cette répartition inégale, la Caisse nationale de solidarité pour*

l'autonomie nous dit simplement qu'elle a connaissance d'Ehpad en difficulté mais pas de services d'aide à domicile dans la même situation», complète-t-il.

De mauvaises informations communiquées

Dans le mécanisme mis en place pour l'attribution de cette aide financière, ce sont **les Agences régionales de santé (ARS)** qui ont la main. Ce sont elles que les structures qui rencontrent des difficultés financières doivent contacter. *«Or nos adhérents nous ont remonté que lorsqu'ils contactent l'ARS, certaines agences affirment que le fonds est versé en priorité aux Ehpad»,* raconte Brice Alzon, président de la Fédération des entreprises à la personne (FESP). Le discours est le même du côté du secteur associatif. *«Lorsque nos Saad en difficulté ont fait une demande d'aide financière, il leur a été clairement indiqué que le fonds était fléché vers les Ehpad»,* confirme Jérôme Perrin, directeur du développement et de la qualité de l'ADMR, réseau associatif de services d'aide à domicile.

À LIRE AUSSI

[**Ehpad, aide à domicile : Aurore Bergé met les départements face à leurs responsabilités**](#)

Pire, certaines agences se déchargent totalement de cette organisation. *«Pour une de mes structures à Argenteuil, en région parisienne, nous avons envoyé un dossier à l'ARS qui nous a répondu qu'elle n'était pas en charge de cette question et qu'il fallait contacter le département. Mais c'est faux !»,* s'insurge Brice Alzon. D'autres agences affirment que les fonds ont tous déjà été versés et qu'une liste des structures en difficulté a été établie, ce qui, là encore, est inexact. Enfin, les fédérations regrettent le **manque de transparence** car il n'existe aucune donnée sur les structures qui vont recevoir de l'argent. Des informations d'autant plus difficiles à connaître qu'aucune liste n'a été fixée pour définir les critères d'éligibilité à ce fonds d'urgence. Résultat, le fonds **rate en partie sa cible.**

La hausse de l'APA pour résoudre le problème ?

Reçues le vendredi 10 novembre par Aurore Bergé, les fédérations du domicile ont toutes évoqué les **incohérences du versement de cette**

aide d'urgence. Suite à cette rencontre, les fédérations affirment que la ministre s'est montrée à l'écoute de leurs remarques et leur a fait part de sa volonté de corriger la situation. *«Elle nous a assurés qu'elle allait faire passer une nouvelle circulaire précisant bien que ce fonds est destiné aux Ehpad comme aux services d'aide à domicile. Ce qui nous a rassurés»*, confie Jérôme Perrin.

Plus qu'une réaction ponctuelle pour remettre temporairement à flot les structures, les fédérations appellent à une refonte générale du secteur. Une réforme qui passe notamment par un relèvement conséquent de l'**Allocation personnalisée d'autonomie** (APA), qui permet de financer en partie l'aide à domicile ou l'hébergement en Ehpad. *«Si vous relevez le montant à 30 euros de l'heure (contre 23 euros aujourd'hui, nldr), toutes les structures sont sorties d'affaires»*, juge Franck Nataf. Il faut désormais attendre le vendredi 17 novembre pour savoir quelle sera la direction prise par le ministère. C'est en effet à cette date qu'Aurore Bergé doit présenter sa feuille de route pour le grand âge.

SIMULATEUR DE RETRAITE

À quel âge pourrez-vous **partir à la retraite à taux plein** ?

En quelle année êtes-vous né(e) ? *

(AAAA)

À quel âge avez-vous commencé à travailler ? *

(AA)

* champs requis

CALCULER

A découvrir :

PERSONNES ÂGÉES

LE GUIDE DU FUTUR RETRAITÉ

LE GUIDE DU RETRAITÉ

MUTUELLES SANTÉ

ASSURANCES VIE